



Mission « ENTRER DANS L'ECRIT »

Guide de procédure de communication pour les tuteurs bénévoles

Organisation du dispositif P.A.P.E.E :

Vos interlocuteurs :

<i>Pour la gestion des groupes (tuteurs, jeunes, établissements) :</i> Laurence TORDOIR Tél : 03 20 15 60 81 entrer-dans-l-ecrit@ac-lille.fr laurence.tordoir@ac-lille.fr Journées de permanence : Mercredi après-midi. 21 rue ST Jacques 2ème étage 59000 LILLE	<i>Pour les problèmes pédagogiques :</i> Jean-Christophe PLANCHE IEN EG Lettre Histoire Eric BACIK IA - IPR de Lettres entrer-dans-l-ecrit@ac-lille.fr	<i>Pour les questions financières :</i> Mme BELLIER Hélène Tél : 03 20 15 61 58 helene.bellier@ac-lille.fr RECTORAT – DEVEP
---	--	---

Guide de procédure :

- Laurence Tordoir réorganise sur un tableau les données des élèves repérés lors de la JDC qui sont envoyées par le BSN quatre fois par semaine environ. Elle envoie ensuite les données réparties par bassin aux tuteurs bénévoles par courrier en principe tous les quinze jours hors vacances scolaires.
- Le tuteur contacte la personne référente de l'établissement pour se présenter et organiser un entretien avec les élèves choisis pour un éventuel suivi.
- Le tuteur rencontre l'élève et lui propose son aide ; au terme de cet entretien, l'élève refuse le suivi ou l'accepte et s'engage alors sur un créneau horaire.
- Le tuteur communique par courrier ou par mail à Laurence Tordoir les coordonnées des élèves suivis par l'intermédiaire d'un tableau permettant de renseigner les éléments suivants :
 - **nom, prénom ;**
 - **date de naissance ;**
 - **jour de repérage JDC selon le cas ;**
 - **établissement fréquenté par l'élève et sa classe ;**
 - **jour et heure du suivi (préciser la fréquence si elle n'est pas hebdomadaire) ;**
 - **date du premier suivi.**
- Dès réception des coordonnées des élèves suivis, Laurence Tordoir les transmet à l'Inspection Académique pour l'envoi des courriers officiels de prise en charge par le tuteur bénévole. L'Inspection Académique les adresse à l'établissement et à la famille (qui doit donner son accord dans le cas d'un élève mineur).
- Le tuteur prévient Laurence Tordoir du jour du dernier suivi.
- Le tuteur renvoie fin avril le bilan du suivi précisant le nombre d'heures passé auprès des élèves et une fiche d'évaluation complétée pour chaque élève.

Aide aux élèves repérés dans les établissements :

Les tuteurs sont susceptibles d'intervenir dans les établissements (lycées ou collèges) à la suite d'une demande émanant d'un chef d'établissement. Dans ce cas, les chefs d'établissement peuvent contacter directement Laurence Tordoir par téléphone, courrier ou mail.